

Six mois passèrent, six mois d'un bonheur qui appelait la foudre. Craignant un possible rapt, le couple se décida à gagner Paris où ils arrivèrent le 7 septembre 1603. Ils ne se doutaient pas que Jean Lefebvre, bien renseigné par divers espions, les avait précédés à Paris. Depuis quatre jours, le receveur et ses gens battaient le pavé de la ville.

Le 8 septembre, Julien alla boire un verre de vin à l'auberge de l'Ane-Rayé et aperçut son beau-frère. Sans parler à Marguerite de cette funeste rencontre, il lui montra les dangers de la cohabitation et s'en fut louer une chambre, rue Tirechape. Il commit la faute de circuler masqué ; ce qui était naturel pour une femme ne l'était pas pour un homme.

Jean Lefebvre qui l'avait reconnu, mit à ses trousses ses valets. Julien passa la nuit rue Tirechape. Dès l'aube Lefebvre l'y attendait. Le receveur suivit son rival jusqu'à l'hôtel St Leu et questionna l'hôtesse dont les renseignements lui prouvèrent la présence de la jeune femme. Il se précipita au Grand Châtelet et déposa sa requête contre l'inceste conjugal.

Le commissaire, un sergent, quatre archers, son clerc et son huissier se dirigèrent vers l'hôtel St Leu. Prévenu par l'hôtesse d'une visite inquiétante, Julien n'y était plus mais Marguerite fut arrêtée ; un heure plus tard, son frère subissait le même sort.

Le commissaire Chassebras conduisit l'instruction. Marguerite était enceinte de huit mois ; interrogée sur l'identité du père, elle accusa un tailleur ambulancier, Robert Agnès. Julien s'accusa d'avoir séduit une jeune fille, mais nia l'inceste.

Le 27 septembre, Marguerite accoucha d'un fils. Le conseiller Courtin, demanda la mort ; l'avocat commis d'office s'avéra fort médiocre. Nul ne douta point de l'issue. Pendant ce temps, M. de Turlaville cherchait l'aide de ses amis et obtint du puissant Villeroy, une audience auprès du roi.

Henri IV les reçut dans le cabinet de la reine. Turlaville se jeta à ses pieds, répandit un flot de larmes. Villeroy l'appuya. Le roi dit qu'il avait promis

au Parlement de ne plus délivrer de lettre d'abolition. L'adultère, l'inceste allaient se multiplier ; il fallait un exemple. Marie de Medicis leva les bras au ciel lorsqu'elle comprit de quoi il s'agissait et adjura le Roi de sévir.

Tourlaville le supplia au moins d'épargner la fille ; Sa Majesté refusa. Le roi accorda une faveur à M. de Tourville : il aurait le droit d'inhumér honorablement ses enfants dont les restes ne se perdraient pas dans le charnier de Montfaucon. Le 2 décembre, le président Molet lut l'arrêt définitif qui condamnait les Ravalet à la peine capitale acquittait le tailleur, livrait à Lefebvre la dot de sa femme et enjoignait à Tourlaville de nourrir le petit-fils.

A midi, les deux jeunes gens franchirent la porte du Palais et, les mains liées derrière le dos, prirent place sur les banquettes du tombereau.

A une heure, le tombereau atteignit la place de Grève où les archers contenaient difficilement la multitude.

Antoine Fusi, curé de saint-Leu qui avait assisté les condamnés, leur renouvela l'absolution lorsqu'ils gravirent l'échafaud. Marguerite se banda elle-même les yeux, s'agenouilla sur le billot. L'exécuteur brandit l'énorme épée de justice, dissimulée sous une étoffe et trancha la charmante tête.

Julien, quand son tour fut venu, vit le corps mutilé. Il eut un moment de faiblesse, se ressaisit, repoussa le bandeau. Sa tête tomba, les yeux ouverts. Il avait vingt et un ans, elle moins de dix-sept. Le bourreau pleurait.

Antoine Fusi et M. de Tourlaville obtinrent de Jean Filesac, curé de Saint-Jean-de-Grève, que cette église protégeât le dernier repos des enfants perdus.

Ils furent ensevelis à gauche du porche, devant la chapelle de la Communion. Sur la plaque, ces mots :

« CY GISENT LE FRERE ET LA SŒUR + PASSANT, NE T'INFORME
POINCT DE LA CAVSE DE LEVR MORT, PASSE ET PRIE DIEV POUR LEVR AME +